

LE MYSTÈRE DE LA 20 FRANCS 1932 EST RÉSOLU !

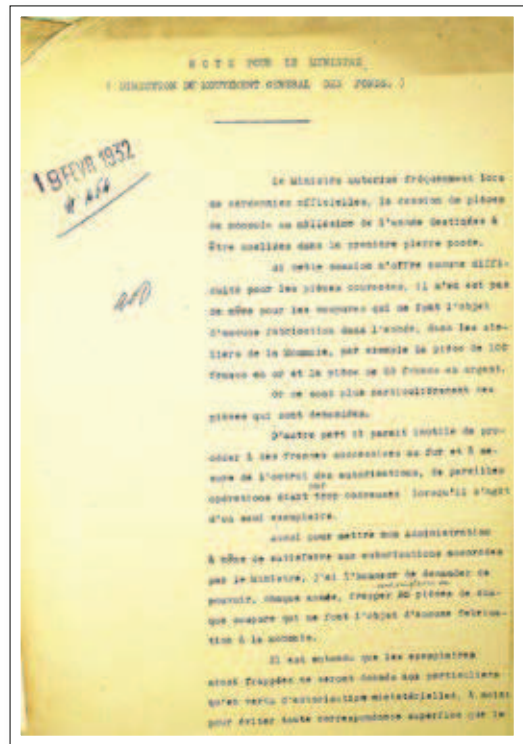
La 20 Francs 1932 n'est pas censée exister car absente des tableaux récapitulatifs de la production de 1932. Pourtant un exemplaire a été vu, en 1991, par Michel Prieur et a été officiellement expertisé par Alain Weil et la Monnaie de Paris [NC N°204, p.21]. Toutefois les observations plus récentes de trucages avérés réalisés pour faire des 20 Francs 1939 ou des 10 Francs 1936 ont montré un degré de réalisation tel qu'ils auraient pu abuser des collectionneurs expérimentés et des experts. De ce fait, la ligne avait été retirée, par prudence, du *Franc 10*.



20 Francs 1932 © Numismatique & Change n°204, Mars 1991, p.21

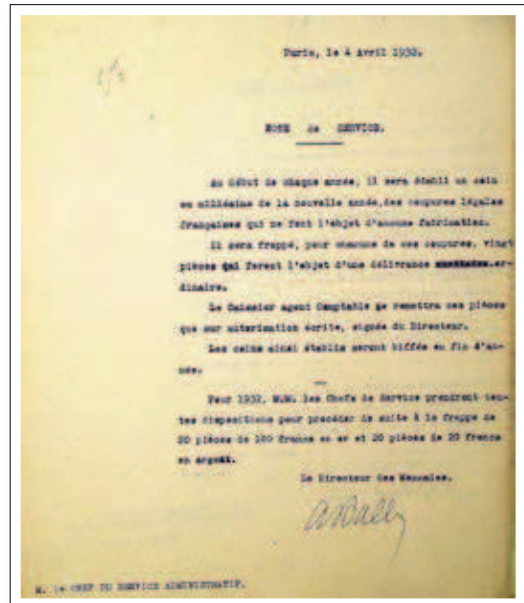
Dans le cadre de la préparation du prochain ouvrage sur le FRANC qui sortira début 2019, nous avons effectué de nombreuses recherches dans les archives de la Monnaie de Paris. L'une d'elles a permis de faire la lumière sur la 20 francs 1932 et même de lui affecter une quantité de frappe.

Le Directeur de la Monnaie écrit à son ministre le 18 février 1932 : « *Le Ministre autorise fréquemment lors de cérémonies officielles, la cession de pièces de monnaie au millésime de l'année destinées à être scellées dans la première pierre posée. Si cette cession n'offre aucune difficulté pour les pièces courantes, il n'en est pas de même pour les coupures qui ne font l'objet d'aucune fabrication dans l'année, dans les ateliers de la Monnaie, par exemple la pièce de 100 francs en or et la pièce de 20 francs en argent. Or ce sont plus particulièrement ces pièces qui sont demandées. D'autre part il paraît inutile de procéder à des frappes successives au fur et à mesure de l'octroi des autorisations, de pareilles opérations étant par trop onéreuses lorsqu'il s'agit d'un seul exemplaire. Aussi pour mettre mon Administration à même de satisfaire aux autorisations accordées par le Ministre, j'ai l'honneur de demander de pouvoir, chaque année, frapper une vingtaine de pièces de chaque coupure qui ne font l'objet d'aucune fabrication à la Monnaie. Il est entendu que les exemplaires ainsi frappés ne seront donnés aux particuliers qu'en vertu d'autorisations ministérielles, à moins pour éviter toute correspondance superflue que le Ministre ne me délègue ses pouvoirs en l'objet, dont bien entendu, je ne ferai qu'un usage tout à fait conforme à l'esprit des autorisations antérieures.* ».



© Collections historiques de la Monnaie de Paris, MEF-MACP, SAEF / GA-3

Le Ministre donne son accord le 31 mars et, le 4 avril 1932, le directeur de la Monnaie émet une note de service dans laquelle on peut lire : « *Pour 1932, M.M. les Chefs de Service prendront toutes dispositions pour procéder de suite à la frappe de 20 pièces de 100 francs en or et 20 pièces de 20 francs en argent.* ».



© Collections historiques de la Monnaie de Paris, MEF-MACP, SAEF / GA-3

Ainsi nous avons trouvé deux demandes acceptées, de distribution d'une série de monnaies de 1932, incluant la 20F et la 100 F, et ce afin d'être scellée dans la première pierre pour l'inauguration de début de travaux :

- 20/09/32 : demande pour le début des travaux de l'église de la ville de Pont-Arcy (Aisne) ;
- 28/09/32 : demande pour la construction du nouvel établissement thermal d'Aix-les-bains devant être inauguré par le ministre de la Santé publique, Justin Godart. [MEF-MACP, SAEF / GA-2].

